

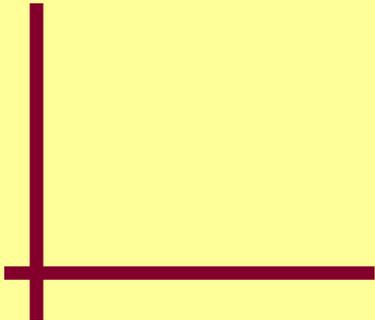
ABD
BVD

ASSOCIATION BELGE
DE DOCUMENTATION
BELGISCHE VERENIGING
VOOR DOCUMENTATIE

L 'ABD et le processus de certification européenne des compétences

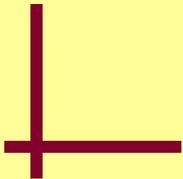
par Isabelle Somville-Cornet
et Evelyne Luctkens

Administratrices ABD et
Certificatrices européennes

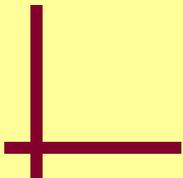


Introduction

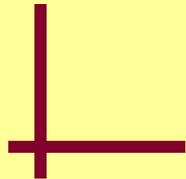
Que signifie certifier des compétences ?



Certifier des compétences, c'est donner
l'assurance que les certifiés possèdent, à des
niveaux déterminés, les compétences nécessaires
pour exercer au mieux leur profession et fournir
de façon satisfaisante les prestations qui en
relèvent.

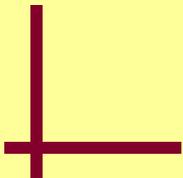


Pourquoi se faire certifier ?

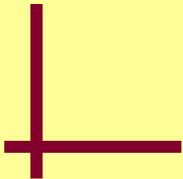


Soit :

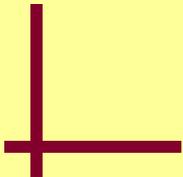
- Parce que vous avez des compétences en information-documentation
- Parce que vous avez acquis une expérience en information-documentation à un niveau supérieur à celui de votre diplôme
- Parce que vous voulez faire reconnaître ces compétences par vos pairs ou par un employeur.



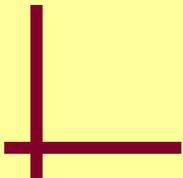
mais aussi...



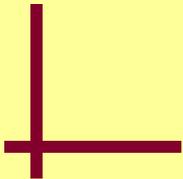
- Parce que la certification facilite la mobilité géographique
- Parce qu'elle permet de faire valoir cette reconnaissance auprès des employeurs ou de clients
- Parce qu'elle contribue à la reconnaissance de votre profession



Contrairement à un diplôme qui sanctionne l'acquisition de connaissances, la certification sanctionne une expérience et une pratique professionnelles, celles qui intéressent les employeurs (employabilité, aptitude à faire face à une situation professionnelle...).

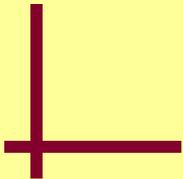


et l’Eurocertification, qu’est-ce que c’est ?

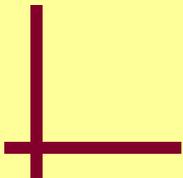


Certidoc

Certidoc est le système européen de certification des professionnels de l'information-documentation.

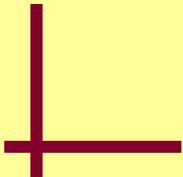


Le **système européen Certidoc** permet à tous les professionnels de l'information-documentation qui ont **au moins 3 ans de pratique professionnelle** (5 ans au niveau expert) de faire **certifier leurs compétences** à l'un ou l'autre des **4 niveaux de qualification** certifiable : assistant, technicien, manager ou expert



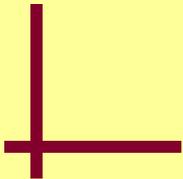
Certidoc s'est développé dans un contexte européen
notamment grâce au programme européen
Leonardo da Vinci qui promeut de nouvelles
approches pratiques dans les politiques de formation
professionnelle complétant les actions menées par
les Etats membres.

Pour en savoir plus : <http://www.socrates-leonardo.fr>



Avantages de CERTIdoc

- plus grande **visibilité** du secteur
- meilleure **image** du secteur
- facilitation de la **mobilité** professionnelle
- **reconnaissance** professionnelle
- outil de **développement personnel**
- alignement sur la **politique internationale**

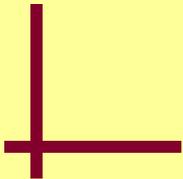


L'Eurocertificat

- L'Eurocertificat s'appuie sur l'Euroréférentiel des compétences (édition 2004) et sur des règles publiées, communes à tous les organismes certificateurs membres du consortium européen CERTIDoc.
- Il est reconnu par toutes les associations professionnelles membres ou partenaires du consortium et bénéficie d'une communication collective.

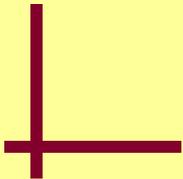
Avantages de l’Eurocertification

La certification européenne offre aux professionnels en I & D la dimension européenne de la reconnaissance de leur niveau de compétence



Garanties de l'Eurocertification

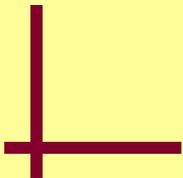
Afin de tenir compte de l'évolution des besoins, des outils et des pratiques, cette compétence est validée pour une période de cinq ans.



Consortium CERTIDoc

Les associations membres du Consortium :

- ADBS (Paris) pour la France www.adbs.fr
- DGI (Francfort) pour l'Allemagne www.dgi-info.de
- SEDIC (Madrid) pour l'Espagne www.sedic.es
- Autres membres : ULB et Bureau Van Dijk

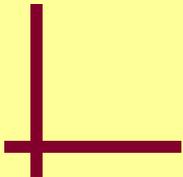


Les partenaires du Consortium

L'ABD-BVD a établi en 2005 une convention de partenariat avec l'ADBS

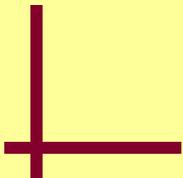
Les associés du Consortium :
voir liste sur

<http://www.certidoc.net/fr/partenaires.php>



Convention ABD-ADBS

- Pourquoi l'ABD-BVD ne fait-elle pas partie du Consortium ?
- Qu'impliquent la Convention et le partenariat entre l'ABD et l'ADBS ?

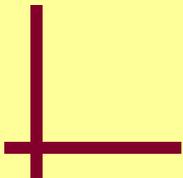


Convention ABD-ADBS

- A ce jour l'ABD ne fait pas partie du Consortium parce qu'elle n'a pas les ressources (essentiellement en termes de personnes) pour mettre en place toute la procédure de certification.
- Cependant, nous avons contribué à l'élaboration de l'Euroréférentiel et nous souhaiterions à terme pouvoir proposer et réaliser en Belgique l'ensemble du processus de certification des professionnels en I & D

Convention ABD-ADBS

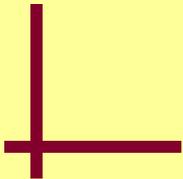
- nous nous sommes engagés à faire évoluer les outils de certification (évaluation, euro-référentiels) ;
- nous organiserons en Belgique ou en France, en fonction du nombre de candidats, les jurys d'évaluation des candidats belges ou travaillant en Belgique qui souhaitent être eurocertifiés.



L'Euroréférentiel des compétences

L'euroréférentiel ou Euroguide est le guide réalisé par les différents membres et partenaires du Consortium.

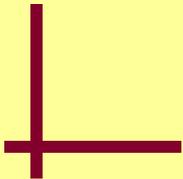
Il regroupe et définit les différentes compétences et aptitudes requises par le travail des professionnels de l'I & D ainsi que les niveaux de qualification correspondants.



L'Euroréférentiel des compétences

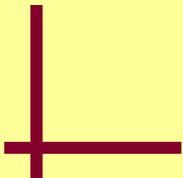
Les deux volumes de l'Euroréférentiel sont disponibles actuellement en 7 langues (français, anglais, espagnol, allemand, croate, italien, portugais) sur le site de CERTIDOC

www.certidoc.net



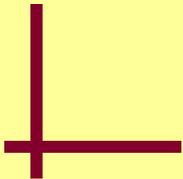
L'Euroréférentiel en néerlandais

Comme pour la première édition, l'**ABD** a pris en charge la traduction néerlandaise de l'Euroréférentiel et c'est dans quelques jours qu'elle la proposera à la fois sur le site de l'ABD et sur celui de Certidoc.



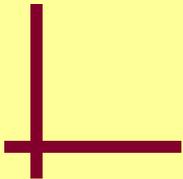
Que sont les compétences ?

- C'est l'ensemble des capacités nécessaires pour l'exercice d'une activité professionnelle.
- Elles sont opérationnelles c'est-à-dire utilisées dans la pratique du métier et validées.



Les Eurocompétences

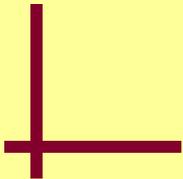
- Elles sont au nombre de 33 réparties dans 5 domaines :
 - Groupe I - Information
 - Groupe T - Technologie
 - Groupe C - Communication
 - Groupe M - Management
 - Groupe S - Autres savoirs



Les Eurocompétences - exemple

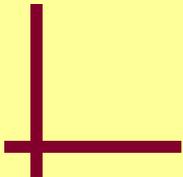
I07 - Recherche d'information

Chercher et trouver des informations, grâce à des méthodes et des outils informatiques et manuels, permettant de répondre à la demande des utilisateurs dans des conditions de coût et de délai optimales ; évaluer l'adéquation entre la demande et la réponse fournie.



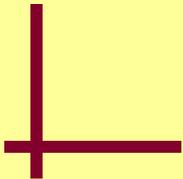
Les aptitudes

Dispositions naturelles ou acquises d'un individu qui induisent un comportement.



Les Euroaptitudes

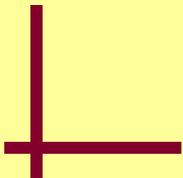
- Elles sont au nombre de 20 réparties dans 6 domaines :
 - Relations
 - Rechercher
 - Analyser
 - Gérer
 - Communiquer
 - Organiser



Les Euroaptitudes - exemple

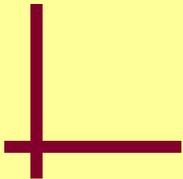
L'aptitude curiosité d'esprit dans le domaine rechercher :

Etre ouvert aux événements extérieurs et aux nouveautés tant en ce qui concerne son propre métier que ce qui intéresse ses usagers ; saisir toute opportunité pour enrichir sa connaissance et sa réflexion



Niveaux de qualification

- Niveau 1 : Assistant en I & D
- Niveau 2 : Technicien en I & D
- Niveau 3 : Manager en I & D
- Niveau 4 : Expert en I & D

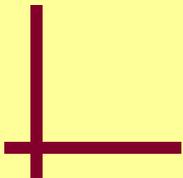


Niveaux de compétence

Les niveaux de compétence se distinguent en fonction de 2 critères :

- le degré de savoir, de savoir-faire
- le degré d'autonomie

Pour chacune des 33 compétences, les 4 niveaux de compétence sont spécifiés



Niveau assistant

Niveau : sensibilisation

L'intéressé a reçu un début de formation, il a une première connaissance des règles du métier (méthodes, normes, etc.)

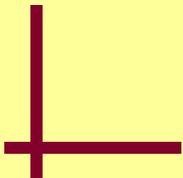
Il sait exécuter une ou plusieurs tâches auxquelles il a été spécialement préparé.

Il travaille la plupart du temps sous la responsabilité d'un professionnel plus qualifié mais peut parfois être le seul professionnel en I & D et doit alors être autonome.

Niveau assistant - exemple

- **Dans le groupe I04 - Gestion des contenus et des connaissances**

Identifier les fichiers, registres et catalogues, papier ou électroniques, en usage dans l'organisme.

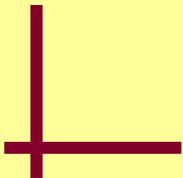


Niveau technicien

Niveau : connaissance des pratiques

L'intéressé a reçu une formation, par un moyen ou un autre, qui lui donne une bonne connaissance des règles de l'art (méthodes, normes...)

Il est en mesure d'assurer l'exécution des diverses tâches incombant à un service documentaire. Il peut travailler dans une équipe et contrôler le travail de ses collaborateurs.

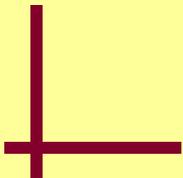


Niveau technicien - exemple

- **Dans le groupe I04 - Gestion des contenus et des connaissances**

Identifier les éléments d'information caractérisant un document et les transcrire dans un système de description en appliquant des normes.

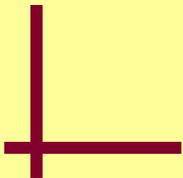
Par exemple : ISBD, OAIS, normes de description des archives, normes de translittération.



Niveau manager

Niveau : maîtrise des outils

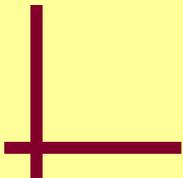
- L'intéressé connaît l'existence et le contenu des techniques, sait les définir, en parler et il en maîtrise l'usage.
- Il est capable d'interpréter une situation et de porter un jugement impliquant une adaptation de la tâche, de créer un outil. Il peut choisir des actes élémentaires et les enchaîner dans des actions complexes.



Niveau manager - exemple

- **Dans le groupe I04 - Gestion des contenus et des connaissances**

Collaborer à la conception et la structuration d'un système d'information documentaire (base de données, portail) en vue d'un usage identifié (production normalisée de document électronique, catalogue de bibliothèque, inventaire d'archives, base de connaissances, etc.).



Niveau expert

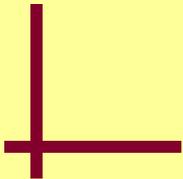
Niveau : maîtrise méthodologique

L'intéressé utilise une technique donnée, mais peut l'appliquer dans d'autres circonstances, la transposer à d'autres démarches, lui trouver d'autres domaines d'application, concevoir des améliorations ou d'autres techniques plus élaborées ou adaptées. Il est capable de concevoir des outils ou des produits nouveaux ; d'avoir une approche stratégique ou globale de son activité. Il perçoit la complexité des situations et peut trouver des solutions originales adaptées.

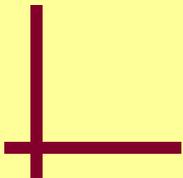
Niveau expert - exemple

- **Dans le groupe I04 - Gestion des contenus et des connaissances**

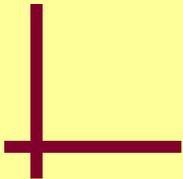
Concevoir un système global de mémorisation de l'information répondant à la politique générale de l'organisme (*records management*, intelligence économique, portail documentaire, système d'information territorial, etc.)



Je souhaite être eurocertifié.
Pratiquement, que dois-je faire ?

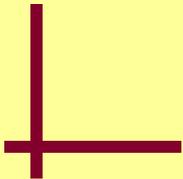


- Schéma



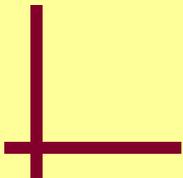
Pré-requis

- Connaissances de base du métier
- Démontrer la mise à jour de ses connaissances
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans (expert 5 ans) dont 2 au niveau demandé



1. Choisir le niveau de qualification que vous souhaitez faire certifier

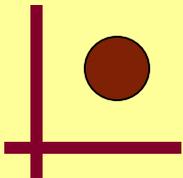
Ce choix se fait à la suite d'une auto-évaluation des compétences en fonction de l'*Euroréférentiel en I & D* et de la lecture des documents d'information édités par les organismes certificateurs.



2. Procéder à une auto-évaluation de son niveau de compétence

En utilisant la fiche-test (balayage des 32 domaines de compétences et positionnement de vos savoirs et savoir-faire sur l'un des quatre niveaux de compétence décrits), comparaison des résultats obtenus avec les exigences décrites dans le *référentiel des niveaux de qualification* (vol. 2).

Ceci vous évitera de postuler à un niveau qui ne correspondrait pas au vôtre.



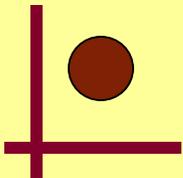
3. Demande et constitution du dossier

- Faire une demande d'inscription auprès de l'ABD (lettre de motivation)
- Remplir la fiche administrative du postulant
- Remplir la fiche descriptive du parcours professionnel
- Constituer un portefeuille de "preuves" qui justifient le positionnement de votre compétence pour chacun des 33 domaines de l'*Euroréférentiel*

Les formulaires pourront être téléchargés sur le site de
l'ABD

4. Enregistrer sa fiche d'auto-évaluation

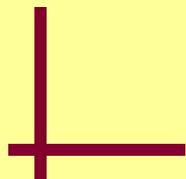
Demander un accès à l'outil d'enregistrement de
votre auto-évaluation auprès de l'ABD
(après paiement des frais de dossier et d'accès à
l'outil).



5. Transmettre son dossier

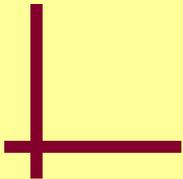
Le dossier ainsi constitué sera transmis à l'ABD sous pli confidentiel.

Il sera soit déposé, soit envoyé par recommandé à l'une des adresses de l'ABD (siège social ou siège administratif).



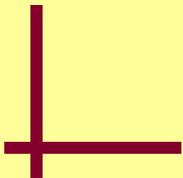
6. Examen de votre dossier par un jury de certificateurs

Votre dossier est examiné par un jury composé d'au moins 3 évaluateurs habilités par l'organisme certificateur.



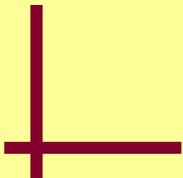
7. Entretien oral avec le jury

En cas d'acceptation de votre dossier au niveau demandé, vous êtes invité à un entretien avec le jury pour préciser certains points du dossier, démontrer certaines aptitudes.

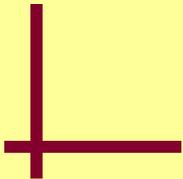


8. Délibération et décision du jury

C'est au vu de la délibération du jury et des arguments avancés que le Comité de certification délivre ou non l'eurocertificat (ou propose le certificat à un niveau inférieur ou suggère un complément de formation ou de pratique avant de délivrer le certificat).

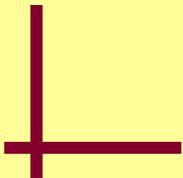


Si je réussis ma certification,
qu'est-ce que j'obtiens ?

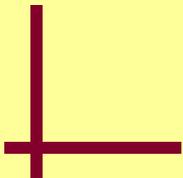


Un certificat européen Certidoc délivré par l'ADBS avec le concours de l'ABD-BVD valable 5 ans et renouvelable.

L'inscription de votre nom au registre des eurocertifiés sur le site de l'ABD et sur le site de Certidoc.



- Le certificat n'est pas acquis pour 5 ans sans restriction, il existe une procédure de surveillance durant toute la période de validité.
- Chaque année, le certifié reçoit un questionnaire de suivi afin de connaître les modifications relatives à sa situation administrative et professionnelle et vérifier qu'il remplit toujours les conditions requises pour le maintien du certificat.



Le coût de la certification

Tarif 2006 pour les membres ABD

A régler lors de la demande du dossier de certification
(frais de dossier et d'accès à l'outil d'auto-évaluation) :
50 euros

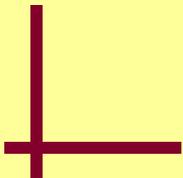
A régler lors de la convocation à l'entretien avec le
jury (frais d'évaluation) :

niveau "Assistant" : 100 euros

niveau "Technicien" : 210 euros

niveau "Manager" : 450 euros

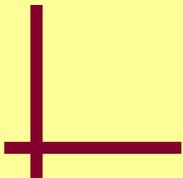
niveau "Expert" : 650 euros



Les outils de certification

L'Euroréférentiel (2 volumes 2004) sera disponible sur le site de l'ABD : www.abd-bvd.be en français et en néerlandais

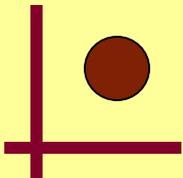
sur le site de Certidoc : www.certidoc.net
en français, néerlandais, allemand, anglais,
italien, portugais, croate, espagnol



Le règlement général

Le *Règlement général* définit les règles applicables pour la certification des professionnels de l'information-documentation, selon l'*Euroréférentiel I&D (édition 2004)*;

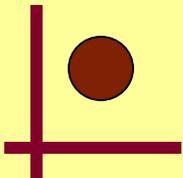
Il sera également disponible sur le site de l'ABD



Guide de l'évaluation

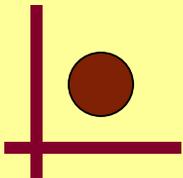
Ce document précise la procédure d'évaluation d'un postulant à la certification européenne en Information-Documentation. Il constitue un guide méthodologique pour les organismes certificateurs agréés et plus particulièrement pour les membres des jurys qui ont à examiner les dossiers des postulants à la certification.

Il contribue à la cohérence de l'évaluation et des décisions entre les jurys (de différents pays ou d'un même pays mais avec une composition variant dans le temps).



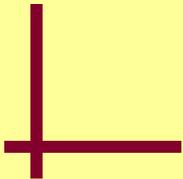
Guide pratique pour les postulants

Vous trouverez dans ce guide des informations pratiques pour vous aider à constituer votre dossier avant de le soumettre au jury mis en place par ADBS Certification en collaboration avec l'ABD.



Les documents à remplir et à transmettre

1. La lettre de motivation
2. La fiche administrative
3. La fiche descriptive du parcours professionnel
4. La fiche d'auto-évaluation
5. Les pièces justificatives



Voilà vous êtes prêts à entrer dans le processus de certification s'il vous intéresse.

Merci pour votre écoute, nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous souhaiteriez poser.

